

SOMMAIRE

Mise en œuvre de la réforme du réseau des sous-préfectures en Alsace

- Rénovation du réseau des sous-préfectures en Alsace – lettre de mission du Ministre de l'Intérieur du 4 septembre
- État des lieux
- Préparer le déploiement des solutions retenues
- Établir une gouvernance adaptée
- Concertation et communication
- Calendrier de mise en œuvre

Mesures retenues pour le département du Bas-Rhin (dont cartes)

- Les arrondissements actuels et futurs
- Les communautés de communes dans les arrondissements futurs

Mesures retenues pour le département du Haut-Rhin (dont carte)

- Les nouveaux arrondissements

➤ **Etat synthétique des conséquences de la réforme dans le département du Bas-Rhin**

➤ **Etat synthétique des conséquences de la réforme dans le département du Haut-Rhin**



PRÉFET DE LA RÉGION ALSACE

Strasbourg, le 3 juillet 2014

MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME DU RÉSEAU DES SOUS PRÉFECTURES EN ALSACE

Rénovation du réseau des sous-préfectures en Alsace – lettre de mission du Ministre de l'Intérieur du 4 septembre

Le Ministre de l'intérieur a demandé aux préfets de la région Alsace et de la région Lorraine d'expérimenter une méthodologie de rénovation du réseau des sous-préfectures et d'ajuster la carte des sous-préfectures au **1^{er} janvier 2015**.

Sont concernés les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle.

La rénovation du réseau des sous-préfectures est justifiée par l'évolution des besoins et des réalités des territoires, le développement de l'intercommunalité et l'extension des facilités de communication. Elle répond aussi à un souci de rationalisation de la présence de l'État et de maîtrise de la dépense publique. La géographie des espaces alsaciens, équilibrés entre montagnes et plaines, grandes et petites villes, est représentative de celle de beaucoup d'autres territoires français.

Le réseau des sous-préfectures occupe une place centrale au sein de l'administration territoriale locale. Le Sous-Préfet et ses collaborateurs, du fait de leur connaissance fine de leur arrondissement ainsi que de leurs capacités de veille et de réactivité, sont des acteurs reconnus et des interlocuteurs privilégiés des collectivités locales, des entreprises et des particuliers.

Cependant le ressort de leur action doit être adaptée aux réalités locales pour que les sous-préfectures gardent leur efficacité et les sous-préfets jouent pleinement leur rôle.

Une méthodologie déconcentrée, objective et ouverte vis-à-vis des acteurs locaux a été proposée pour permettre d'identifier, de retenir et de mettre en œuvre le meilleur scénario d'évolution possible pour chaque arrondissement sur la base d'une typologie des territoires préalablement établie.

La démarche qui s'est appuyée sur une concertation systématique et régulière tant avec les élus qu'avec les organisations syndicales représentant les personnels, ainsi que sur une communication interne et externe adaptée, a reposé sur une logique de projet, structurée en quatre étapes :

- réalisation d'un état des lieux
- définition des options,
- préparation du déploiement du scénario retenu,
- déploiement.

État des lieux

première phase : l'analyse

- analyse des principales caractéristiques démographiques, géographiques, socio-économiques et administratives et à l'établissement de la typologie.
- analyse de l'organisation et des missions de la sous-préfecture de chaque arrondissement et en identifier les forces et les points d'amélioration potentiels au vu des caractéristiques et des besoins spécifiques du territoire, ainsi que des moyens matériels et humains alloués.
- prise en compte de la présence des autres services de l'État et services publics en général : leur organisation, leurs missions et le découpage administratif auquel ils se rattachent, en vue d'identifier les effets de synergie et les gains d'efficacité potentiels.

deuxième phase : quel scénario ?

- lister les scénarios d'évolution possibles, les évaluer et proposer celui ou ceux qui s'appliquerait le mieux à la situation de chaque arrondissement :
- Statu quo,
- Jumelage d'arrondissements,
- Fusion d'arrondissements.

Pour maintenir une présence de l'État dans l'arrondissement supprimé, une réflexion a été menée sur les possibilités ci-dessous :

- Création d'une maison de l'État,
- Création d'une maison de services publics,
- Permanence d'accueil de sous-préfecture,
- Ajustement des limites d'arrondissement.

L'identification du scénario le mieux adapté à la situation du territoire s'est adossé sur les éléments suivants :

- Adéquation entre missions des services de l'État et besoins des territoires,
- Adéquation entre organisation et besoins des territoires,
- Impacts du changement organisationnel,
- Optimisation de la présence administrative.



Préparer le déploiement des solutions retenues

La conduite du changement s'articule sur une période suffisamment longue pour permettre l'adaptation en douceur des équipes et des infrastructures (immobilier/systèmes d'information) et assurer la continuité du service rendu.



Établir une gouvernance adaptée

Un des facteurs fondamentaux de succès dans l'accompagnement du changement a consisté à mettre en place dès le début une gouvernance, une concertation et une communication adaptées.

Le secrétaire général de chaque préfecture a assuré le rôle de chef de projet, sous l'autorité de chacun des préfets.

Chaque sous-préfet a fait remonter au chef de projet les informations relatives à la présence des différents services de l'État dans son arrondissement (ex. cartographie) et fourni les éléments d'appréciation de l'organisation (missions, moyens, effectifs) et de la fréquentation des services de la sous-préfecture.

Le Préfet de région s'est assuré de la cohérence du projet global au niveau régional.

Concertation et communication

La concertation a été organisée à destination des élus et des agents, permettant d'expliquer, d'informer, mais aussi de recueillir les propositions et les réactions concernant le projet de rénovation du réseau des sous-préfectures.

Différentes commissions ont été créées :

- ➔ de suivi avec les élus présidée par le préfet en charge d'assurer l'écoute et l'information des élus et de constituer une instance d'échanges avec eux.
- ➔ **de concertation avec les organisations syndicales** présidée par le préfet, ayant pour rôle d'assurer l'écoute, les échanges et l'information sur les conséquences du projet impactant les personnels, sur les évolutions à venir et les modalités de la conduite du changement. Les sous-préfets ont été associés.
- ➔ **cellule d'accompagnement des agents** placée sous l'autorité du Secrétaire général de chaque préfecture qui a eu pour fonction, pendant les phases de préparation au déploiement et de déploiement, de conseiller et d'accompagner les agents concernés par des évolutions organisationnelles et/ou professionnelles.

Des entretiens individuels ont été conduits par les sous-préfets avec le soutien du Bureau des Ressources Humaines, avec les agents des sous-préfectures concernées, et de nouvelles fiches-métier et de fiches de poste seront élaborées.

Calendrier de mise en œuvre

L'objectif fixé par le ministre de l'intérieur, est celui d'une mise en œuvre de la réforme au 1^{er} janvier 2015, ce qui nécessite la signature d'un décret en Conseil d'État (suppression d'arrondissement) et arrêtés des préfets de régions sur proposition des préfets de départements (modification des limites des arrondissements reconfigurés)

1 - au niveau départemental : les présidents des conseils généraux sont consultés pour avis et les maires des communes concernées par les modifications de limites d'arrondissement sont consultés.

2 - au niveau régional : les présidents des conseils régionaux sont informés des modifications envisagées.



Région Alsace – Mesures retenues pour le département du Bas-Rhin

● Fusion d'arrondissements

- fusion de l'arrondissement de Wissembourg avec celui de Haguenau qui deviendra Haguenau/Wissembourg (jumelé depuis 2010 avec celui de Haguenau)
- fusion de l'arrondissement de Strasbourg-Campagne

● Présence de l'État

- permanence de l'État maintenue à Wissembourg dans le cadre d'une maison de services aux publics partagée entre services de l'État et services de la communauté de communes

● Modification des limites d'arrondissement

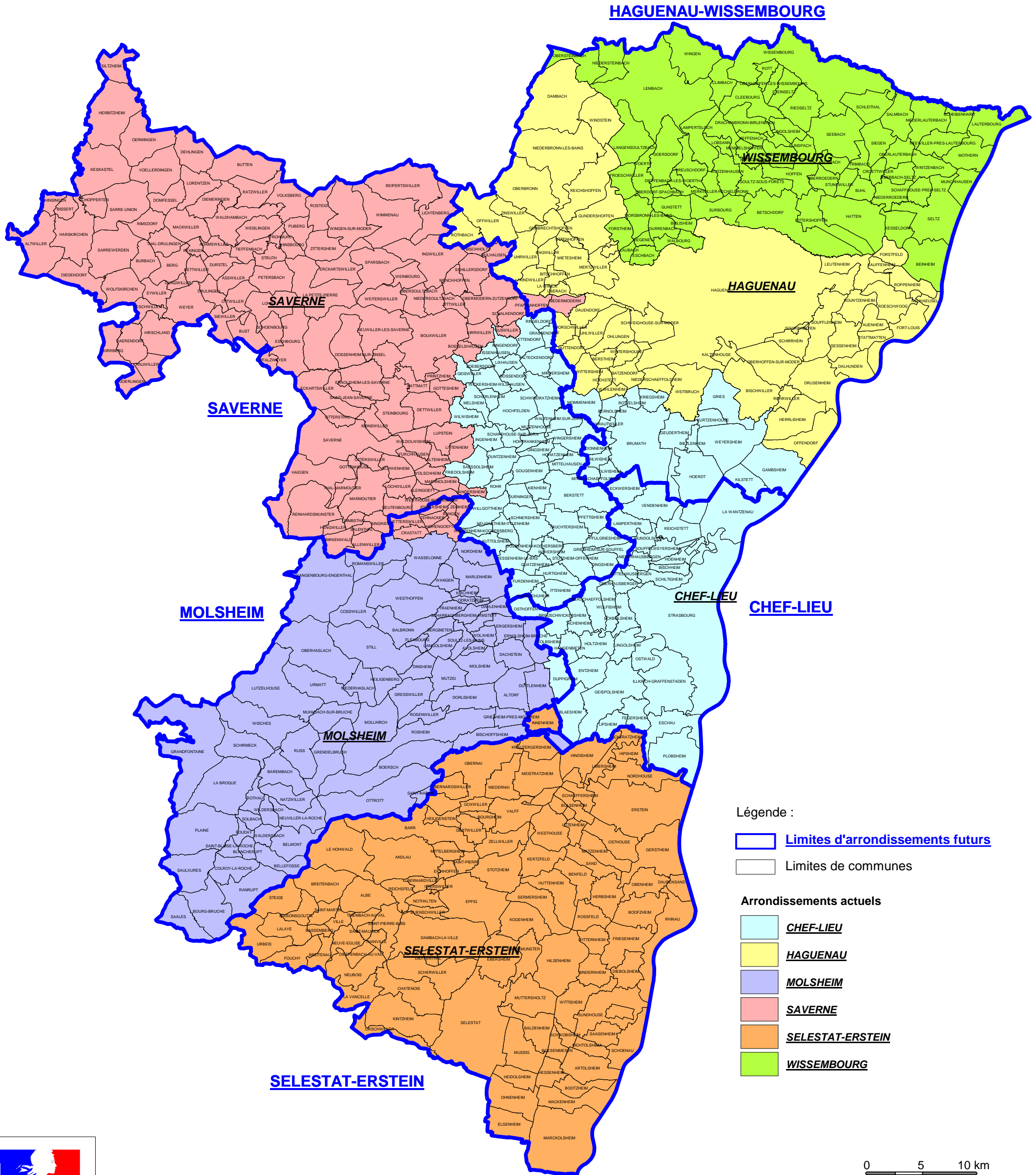
- intégration des 56 communes de l'ex-arrondissement de Wissembourg dans celui de Haguenau,
- ajustement de l'arrondissement chef-lieu à la communauté urbaine de Strasbourg ainsi qu'à la communauté de communes des Châteaux,
- rattachement de communautés de communes de l'ex-arrondissement de Strasbourg-Campagne aux arrondissements de Saverne et Haguenau,
- harmonisation entre les limites de communautés de communes et celles des arrondissements de Molsheim, Saverne, Haguenau,
- rattachement de 12 communes de l'ex-arrondissement de Strasbourg-Campagne et 2 communes de l'arrondissement de Saverne à l'arrondissement de Haguenau,
- rattachement de 53 communes de l'ex-arrondissement de Strasbourg-Campagne à l'arrondissement de Saverne,
- rattachement de 6 communes de l'arrondissement de Saverne et d'une commune de l'ex-arrondissement de Strasbourg-Campagne à celui de Molsheim.

Arrondissement	AVANT		AJOUT		RETRAIT		APRES	
	Population municipale	Nombre de communes	Communes ou communautés de communes	Population municipale	Communes ou communautés de communes	Population municipale	Population totale	Nombre de communes
Wissembourg Haguenau	68 302	68	Gambsheim	4 571				
	130 850	56	Killstett	2 423				
			CC Région de Brumath (9* communes)	12 808		0		
			Pfaffenhoffen	2 831				
			Niedermodern	808				
			CC Basse Zorn (7 communes)	17 115				
s/t	199 152	124	20 communes	40 556	--	0	239 708	144
Saverne	93 415	128	Friedolsheim	251	Pfaffenhoffen	2 831		
			Saessolsheim	523	Niedermodern	808		
			Ringendorf	437	Crastatt	214		
			CC Pays de la Zorn (26 communes)	15 863	Jetterswiller	198		
			CC du Kochersberg (24 communes)	24 610	Zehnacker	258		
					Hohengoeft	522		
					Rangen	192		
					Knoersheim	216		
s/t	93 415	128	53 communes	41 684	8 communes	5 239	129 860	173
Chef-Lieu Strasbourg-campagne Strasbourg-ville	283 372	104		0	Gambsheim	4 571		
	272 222	1			Killstett	2 423		
				Ringendorf	437			
				Friedolsheim	251			
				Saessolsheim	523			
				Duppigheim	1 555			
				CC Région de Brumath (9* communes)	12 808			
				CC Pays de la Zorn (26 communes)	15 863			
				CC de la Basse Zorn (7 communes)	17 115			
				CC du Kochersberg (24 communes)	24 610			
s/t	555 594	105	--	0	72 communes	80 156	475 438	33
Molsheim			Duppigheim	1 555		0		
			Crastatt	214				
			Jetterswiller	198				
			Zehnacker	258				
			Hohengoeft	522				
			Rangen	192				
			Knoersheim	216				
s/t	98 525	69	7 communes	3 155	--	0	101 680	76
Sélestat-Erstein								
s/t	152583	101	--	0	--	0	152 583	101
			(*) sans Weitbruch		(*) sans Weitbruch			
Total Bas-Rhin	1 099 269	527					1 099 269	527

Fusion des arrondissements d'Haguenau et de Wissembourg
Suppression de l'arrondissement de Strasbourg Campagne
Ajustements des limites entre les arrondissements en cohérence avec les intercommunalités

Rénovation du réseau des sous-préfectures - Bas-Rhin (67)

Les arrondissements actuels et futurs

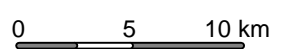


Légende :

- Limites d'arrondissements futurs**
- Limites de communes**

Arrondissements actuels

- CHEF-LIEU**
- HAGUENAU**
- MOLSHIEM**
- SAVERNE**
- SELESTAT-ERSTEIN**
- WISSEMBOURG**

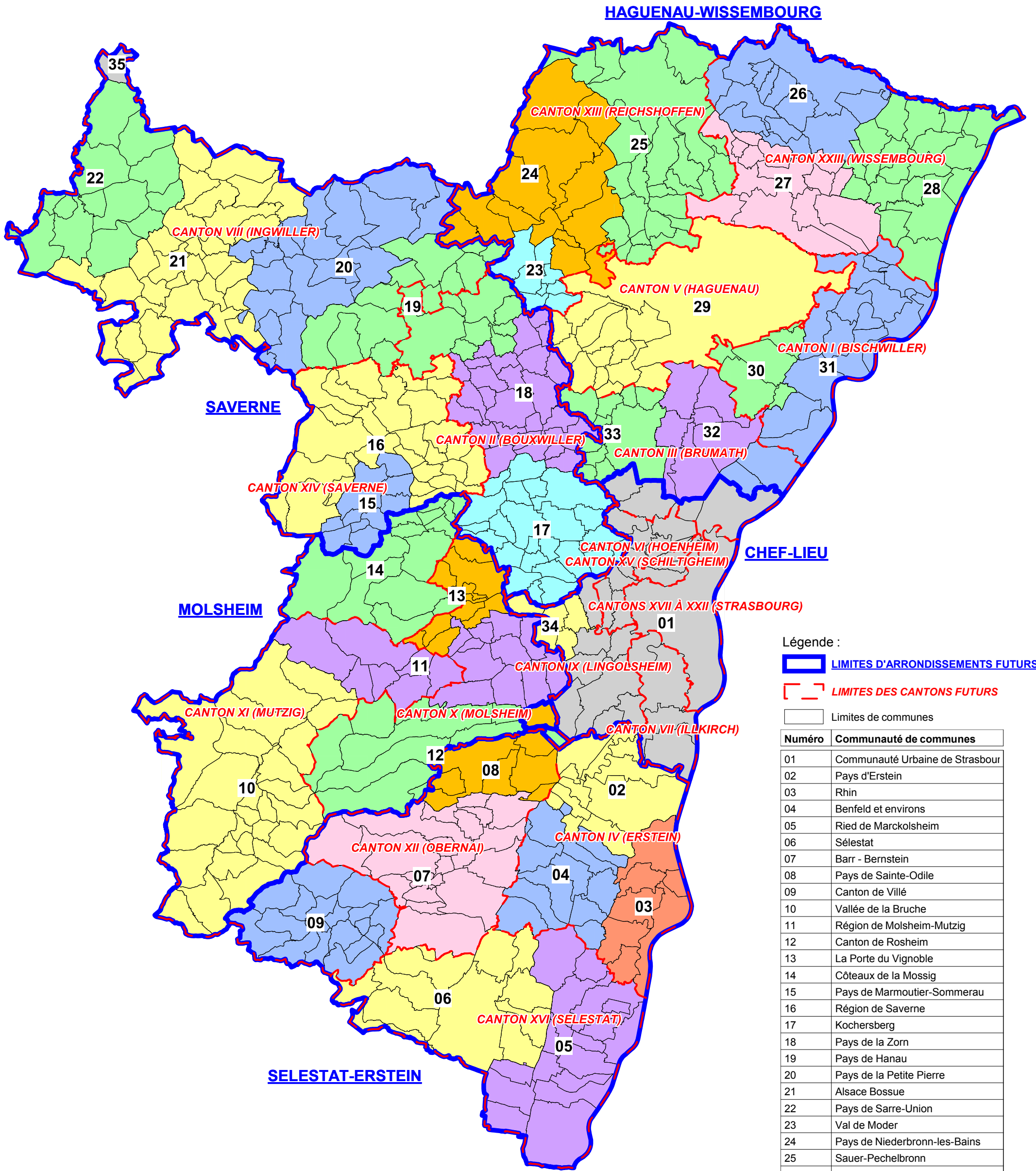


DDT 67 - SSTIC/GCD
Atelier Technique
Jun 2014

sources:
© I.G.N. BD TOPO 2012

Rénovation du réseau des sous-préfectures - Bas-Rhin (67)

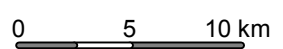
Les communautés de communes et les futurs cantons dans les arrondissements futurs



Légende :

- LIMITES D'ARRONDISSEMENTS FUTURS
- LIMITES DES CANTONS FUTURS
- Limites de communes

Numéro	Communauté de communes
01	Communauté Urbaine de Strasbourg
02	Pays d'Erstein
03	Rhin
04	Benfeld et environs
05	Ried de Marckolsheim
06	Sélestat
07	Barr - Bernstein
08	Pays de Sainte-Odile
09	Canton de Villé
10	Vallée de la Bruche
11	Région de Molsheim-Mutzig
12	Canton de Rosheim
13	La Porte du Vignoble
14	Côteaux de la Mossig
15	Pays de Marmoutier-Sommerau
16	Région de Saverne
17	Kochersberg
18	Pays de la Zorn
19	Pays de Hanau
20	Pays de la Petite Pierre
21	Alsace Bossue
22	Pays de Sarre-Union
23	Val de Moder
24	Pays de Niederbronn-les-Bains
25	Sauer-Pechelbronn
26	Pays de Wissembourg
27	Outre-Forêt
28	Plaine du Rhin
29	Région de Haguenau
30	Bischwiller et environs
31	Pays Rhénan
32	Basse Zorn
33	Région de Brumath
34	Les Châteaux
35	CA de Sarreguemines Confluences



DDT 67 - SSTIC/GCD
Atelier Technique
Juin 2014

sources:
© I.G.N. BD TOPO 2012



Région Alsace – Mesures retenues pour le département du Haut-Rhin

● Fusion d'arrondissements

- fusion de l'arrondissement de Ribeauvillé et fusion avec celui de Colmar,
- fusion de l'arrondissement de Guebwiller et fusion avec celui de Thann qui deviendra l'arrondissement de Thann-Guebwiller, la sous-préfecture étant située à Thann.

● Présence de l'État

- permanence de l'État maintenue à Guebwiller dans le cadre d'un pôle de l'État piloté par un cadre A.

● Modification des limites d'arrondissements

- intégration des 32 communes de l'ex-arrondissement de Ribeauvillé dans celui de Colmar,
- intégration des 47 communes de l'ex-arrondissement de Guebwiller dans celui de Thann,
- rattachement de cinq communes de l'actuel arrondissement de Guebwiller et de deux communes de l'arrondissement de Thann dans celui de Mulhouse,
- rattachement d'une commune de l'arrondissement de Thann dans celui d'Altkirch.

Arrondissement	AVANT		AJOUT		TRANSFERT		APRES	
	Population municipale	Nombre de communes	Communes ou communautés de communes	Population municipale	Communes ou communautés de communes	Population municipale	Population totale	Nombre de communes
COLMAR RIBEAUVILLE	148 615	62				0		
	50 373	32						
s/t	198988	94			--	0	198 988	94
MULHOUSE	317 614	73	Bollwiller Feldkirch Ungersheim Pulversheim Berrwiller Wittelsheim Staffelfelden	3618 956 2043 2910 1169 10335 3683				
	s/t	319 939	73	7 communes	24 714			344 653
THANN GUEBWILLER	81 501	52			Bernwiller Bollwiller Feldkirch Ungersheim Pulversheim Berrwiller Wittelsheim Staffelfelden	644 3618 956 2043 2910 1169 10335 3683		
	83 900	47						
s/t	165 401	99			8 communes	25 358	140 043	91
ALTKIRCH	68 728	111	Bernwiller	644		0		
s/t	68 728	111	1 commune	644	--	0	69 372	112
			--		--	0		
Total Haut-Rhin	753 056	377					753 056	377

Fusion des arrondissements de Colmar et Ribeauville
Fusions des arrondissements de Thann et Guebwiller
Ajustements des limites entre les arrondissements en cohérence avec les intercommunalités

NOUVEAUX ARRONDISSEMENTS

Arrondissements actuels

- ALTKIRCH
- COLMAR
- GUEBWILLER
- MULHOUSE
- RIBEAUVILLE
- THANN

Nouveaux arrondissements

- Limites

Communes



Echelle : 1/250 000
 Date création : 26/06/2014
 Service producteur : DDT68 / MIT
 Source données : IGN BDCARTO 2013
 Préfecture Haut-Rhin 2014
 Référentiel : IGN BDCARTO 2013

